



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
SUR LA ROUTE DU PETIT BOIS**

COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
N° 2026-18
HAUTE-SAVOIE

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « Univers Réseaux - 272 Rue du 14 juillet 1789 - 60250 BALAGNY SUR THERAIN » pour le compte d'Orange (30 Bis Rue Ampère – 38000 Grenoble) en date du 10 mars 2026 afin de réglementer la circulation sur la Route du Petit-Bois pour lui permettre de réaliser des travaux de réparation du réseaux Orange / Circet situé au niveau du 256 Route du Petit-Bois ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Dans la période comprise entre le 16 mars 2026 et le 31 mars 2026 inclus, la circulation sera **alternée**, se faisant par demi-chaussée, sur la Route du Petit-Bois entre le numéro de voirie n° 180 et le numéro de voirie n° 310.

Article 2 : La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Article 3 : Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise Univers Réseaux / Orange - Circet**.

Article 4 : Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise Univers Réseaux / Orange - Circet**.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à la société **Univers Réseaux / Orange - Circet**, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 10 mars 2026.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 11/03/2026

Télétransmis Sous-préfecture le 11/03/2026


Le Maire
Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 ~~DEMI-QUARTIER~~ - Téléphone 04 50 21 23 12

Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr